

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JANVIER 2012

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le vingt six janvier deux mil douze, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

PRESENTS

Jean Paul OLLIVIER, Michel BOUVARD, Joëlle NEVEUX, Patrick VEGAS, Florent VILLANOVA, Michelle LETOT, Marie Claude GUERIN, Nicole LOTITO, Colette ANGLADE, Philippe LEFEVRE, Joëlle DUMOND, Liliane TISSERAND, Jean Claude CARPENTIER, Françoise CHAILLAN, André COURTIL, Paul HEIM, Michel TING, Joël PASQUETTE, René CORGNOLO, Sylvie SERGE CABITEN, Jean Christophe MILLIOT, Isabelle PLANTARD

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Annie CABASSE-LAROCHE	a donné pouvoir à	Joelle NEVEUX
Fern GUILLIBERT DE LA LAUZIÈRE	a donné pouvoir à	Jean Paul OLLIVIER
Johnny RODRIGUES	a donné pouvoir à	Michel BOUVARD

ABSENT

Fanny PAIGNON

La séance est ouverte à 14 heures 30 par Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Isabelle PLANTARD, Conseillère Municipale, est élue « secrétaire de séance ».

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

II - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2011

Le procès verbal de la séance du 5 décembre 2011 est adopté à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

III - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR « MODIFIE »

L'ordre du jour « modifié » est adopté à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

1 CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU VAR – EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion du Var.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

2 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Collectivité,

CREE les emplois suivants :

FILIERE – EMPLOI	CREATIONS
Filière Administrative :	
- Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe – Temps Complet	4
- Rédacteur Chef – Temps complet	
Filière Police Municipale :	1
- Brigadier Chef principal – Temps Complet	
	6

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Chapitre 012 "Rémunération du Personnel".

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

3 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A LA PARUTION DU DECRET N° 2011-1642 DU 23 NOVEMBRE 2011 PORTANT STATUT PARTICULIER DU CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE :

- **du décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011** portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

- **De la suppression de** 1 poste d'Assistant de conservation hors classe, 1 poste d'Assistant de conservation de 1^{ère} classe et 1 poste d'Assistant de conservation de 2^{ème} classe,

- **De la transformation** en 1 poste de conservation principal de 1^{ère} classe, 1 poste de conservation principal de 2^{ème} classe et 1 poste d'assistant de conservation.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

4 ACQUISITION D'UN LOCAL SITUE PLACE SAN PEIRE CONSTITUANT LE LOT 3 DE LA COPROPRIETE CADASTREE SECTION CD 470 APPARTENANT A M. ET MME MICHEO

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'acquisition du local formant le lot n° 3 de la copropriété cadastrée section CD n° 470, sis Place San Peïre aux Issambres, appartenant à M. et Mme MICHEO Christian, au prix de 385 000 €, conformément à l'estimation de France Domaine,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette transaction et en particulier l'acte authentique de cession à intervenir en l'Etude de Maître CONDROYER, Notaire à Cogolin.

SOLLICITE auprès du Conseil Régional ou tout autre organisme une subvention la plus élevée possible et autorise M. le Maire à signer tout document à ce sujet,

DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

5 ACQUISITION D'UN LOCAL SITUE PLACE SAN PEIRE CONSTITUANT LE LOT 2 DE LA COPROPRIETE CADASTREE SECTION CD 470 APPARTENANT A M. LOPEZ ET MME BEYLERIAN

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'acquisition du local formant le lot n° 2 de la copropriété cadastrée section CD n° 470, sis Place San Peïre aux Issambres, appartenant à M. Joseph LOPEZ et Mme Alice BEYLERIAN, propriétaires indivis, au prix de 346 500 €, conformément à l'estimation de France Domaine,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette transaction et en particulier l'acte authentique de cession à intervenir en l'Etude de Maître SIMON JEAN Patricia, Notaire à Saint-Raphaël.

SOLLICITE auprès du Conseil Régional ou tout autre organisme une subvention la plus élevée possible et autorise M. le Maire à signer tout document à ce sujet,
DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.
VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

6 DELIBERATION MODIFICATIVE – CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE NON RECOUVRABLE D'ACCORD ENTRE LES PARTIES AU PROFIT DE LA COMMUNE D'ESPACES EN NATURE DE LANDES SIS AUX ISSAMBRES CADASTRES SECTION CO N° 117 ET CN N° 18

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession à l'euro symbolique non recouvrable, d'accord entre les parties, par la copropriété « Le Hameau des Issambres » au profit de la Commune, de la parcelle cadastrée section CO n° 117 pour une contenance de 14 930 m², ainsi que de la parcelle cadastrée section CN n° 36 (ex CN n° 18), d'une contenance de 1 151 m², sises quartier de la Haute Garonnette Nord,

AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte passé en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toutes pièces nécessaires concernant cette affaire,

AUTORISE M. Jean-Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint à signer l'acte requis en même temps que l'autre partie et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

7 REPRISE ET INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PARTIE DE LA VOIE D'ACCES AUX COPROPRIETES LA CHESNAIE ET LE HAMEAU DES ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession à l'euro symbolique non recouvrable d'accord entre les parties, par l'ASL Le Petit Village – Le Hameau des Issambres au profit de la Commune, d'une portion de 762 m² environ, à détacher de la parcelle cadastrée section CN n° 22 (ex CN n° 16) par document d'arpentage à intervenir, sise quartier de la Haute Garonnette Nord aux Issambres, constituant une partie de la voie d'accès aux copropriétés « La Chesnaie » et « Le Hameau des Issambres »,

AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte passé en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toutes pièces nécessaires concernant cette affaire,

AUTORISE M. Jean-Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que l'autre partie et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.

DECIDE du classement dans le domaine public communal de la voie d'accès dès lors que ces formalités et les travaux de goudronnage auront été accomplis.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

8 REGULARISATION FONCIERE – DECLASSEMENT D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUE SUR LE CHEMIN PIETONNIER RELIANT LE BD DU CORAIL AU CHEMIN DES CASTAGNOLES ET AU BD DES BRUYERES AUX ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

PRONONCE le déclassement dans le domaine privé communal, sans enquête publique préalable, du délaissé issu du chemin piétonnier qui relie le boulevard Corail au chemin des Castagnoles et débouche sur le boulevard des Bruyères, au droit des parcelles cadastrées CD n° 472 et 473, pour une emprise de 20 m².

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

9 QUARTIER LE VERSEIL – SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION EN TREFONDS SUR TERRAIN PRIVE

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et le propriétaire de la parcelle concernée par le passage de la canalisation d'assainissement, ainsi que toute autre pièce relative à ce dossier,

AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte à venir qui sera passé en la forme administrative,

AUTORISE M. Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

10 EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DU VILLAGE – QUARTIER DES PLANETS – AVIS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Après débat, le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau concernant l'extension de la station d'épuration des Planets.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

11 CERTIFICATION DE QUALITE DES EAUX DE BAIGNADE

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à demander l'obtention de la Certification de qualité des eaux de baignade telle que précisée dans la Directive européenne 2006/7/CE,

AUTORISE M. le Maire à confier à un organisme agréé l'audit de la démarche de qualité d'eau de baignade de la Commune en vue d'obtenir le Label de Certification de Qualité des eaux de baignade,

DECIDE D'INSCRIRE les crédits destinés au financement des dépenses afférentes aux budgets concernés,

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

12 ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET DE LA COMMUNE

Après débat, le Conseil Municipal :

ADMET en non-valeur des créances pour un montant d'un montant de 12 216,01 € .

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

13 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2012

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires, au titre de l'exercice 2012.

14 AVANCE DE TRESORERIE AU BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX

Après débat, le Conseil Municipal :

ACCORDE une avance de trésorerie de 150 000 € au Budget Annexe des Caveaux.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

15 CREATION DE NOUVEAUX TARIFS POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE les nouveaux tarifs de taxation d'occupation du domaine public tels que proposés ci-dessous :

Palissade – clôture de chantier, ml/semaine	2,50 €
Occupation Temporaire du Domaine Public pour travaux ou dépôts de matériaux sur voie publique, m ² /semaine	2,50 €
Camion déménagement, à l'unité / jour	15 €
Echelles monte-matériaux, à l'unité /jour	10 €
Bennes pour déchets de travaux, à l'unité par jour	15 €
Echafaudages, ml/ jour	1 €
Chevalets- porte menus (hors terrasse)-distributeurs automatiques de boisson ou aliment, totems, à l'unité/an	16,50 €
appareil de cuisson-rôtissoires glacières, à l'unité par mois	20 €
grues-bureaux de chantier, m ² /jour	5 €
Bureau de vente immobilière/m ² /mois	20 €
Essai automobile (équipe sportive et écuries automobiles), à la 1/2 journée (forfait)	400 €
Prise de vues – tournage de film, à la journée (forfait)	600 €

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

16 TARIFS DE L'EAU ET DE CHAUFFAGE DANS LES BATIMENTS MUNICIPAUX LOUES

Après débat, le Conseil Municipal :

FIXE à compter du 1^{er} février 2012 les tarifs de l'eau et du chauffage dans les bâtiments municipaux loués comme suit : Eau : 50 € par mois, et Chauffage : 100 € par mois,

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

17 AFFICHAGE SAUVAGE - PROPRETE DES ESPACES PUBLICS – FIXATION DES FRAIS DE NETTOYAGE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le nouveau tarif d'enlèvement des affiches sauvages tel qu'il est proposé en séance,

APPLIQUE cette disposition en facturant à l'afficheur, ou à défaut au bénéficiaire de l'affichage sauvage, l'enlèvement des affiches selon le tarif proposé ci-dessous :

Affichage sauvage (affiches, banderoles)	Tarifs forfaitaires : Intervention : 70 € Par tranche de 30 mn de nettoyage : 35 €
--	--

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

18 COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - PRECISION

Après débat, le Conseil Municipal :

PROCEDE à la rectification du prénom de M. PASTRE (désigné en tant que Président de la F.A.S.P.L.I.) et précise que le prénom de M. PASTRE est Jean Marc et non André,

DIT que toutes les autres dispositions de la délibération précitée du 14 avril 2008 demeurent en vigueur.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

19 DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE LA BASSE VALLEE DE L'ARGENS (S.I.E.B.V.A.)

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le montant des emprunts transférés et la clef de répartition tels que proposés en séance.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

20 RETROCESSION A LA COMMUNE D'UNE CONCESSION FUNERAIRE PERPETUELLE SISE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL EN VUE DE L'ECHANGE D'UNE CONCESSION CINQUANTENAIRE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL DES ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la rétrocession de la concession référencée NC – carré 4 – rangée 0 – n° 17,

ACCORDE l'échange de la concession susvisée par la concession cinquantenaire dans le cimetière des Issambres référencée n° 254.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

21 RETROCESSION A LA COMMUNE D'UNE CONCESSION FUNERAIRE PERPETUELLE SISE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL REFERENCEE NC – C4- RO- N° 16

Après débat, le Conseil Municipal :

REACTUALISE le prix payé 1575 francs en 1977 qui représente aujourd'hui 5582,19 frs soit 851 €,

APPROUVE

la rétrocession de la concession susvisée,

ACCORDE à M. Claude JOLY un montant de 851 €.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

16 H 55 – Départ de M. Paul HEIM qui donne pouvoir à Mme Joëlle DUMOND

22 DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACHAT DE VEHICULES POUR LES C.C.F.F. ET LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE ces projets d'acquisition de véhicules,

SOLLICITE une demande de subvention la plus large possible auprès du Conseil Régional ou tout autre organisme,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document ou convention à intervenir à ce sujet.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

17 H 05 – Départ de Mme Sylvie SERGE CABITEN qui donne pouvoir à M. Jean Claude CARPENTIER

23 APPROBATION DE LA CONVENTION TRIANNUELLE DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DU MASTER DES CHAMPIONS

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention triannuelle de partenariat à passer avec M. BEGUIN Bernard,

APPROUVE le montant de la participation directe de la Commune fixée pour « Le 16^{ème} Master des Champions » à 11 960 € et précise que celle-ci ne sera pas supérieure à 15 000 euros pour les deux prochaines éditions,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat avec M. BEGUIN Bernard pour la manifestation des « 16^{ème} Master des Champions » ainsi que pour les deux prochaines éditions,

PRECISE que la subvention d'un montant de 11 960 € accordée à la Fédération Française de Sport Automobile par délibération en date du 29 septembre 2011 est annulée, car une erreur manifeste de libellé s'est glissée dans ladite délibération. Il fallait lire en effet Bernard BEGUIN, Organisateur du Master des Champions de Golf et non son employeur la Fédération Française de Sport Automobile, que la Ville ne saurait évidemment subventionner.

PRECISE que le montant de la dépense est inscrit au budget.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

17 H 15 – Départ de Mme Joëlle NEVEUX qui donne pouvoir à M. Florent VILLANOVA

(Annulation par conséquent, à partir de cette question, du pouvoir de Mme Annie CABASSE LAROCHE donné à Mme Joëlle NEVEUX en début de séance)

24 DENOMINATIONS DE VOIE – RECTIFICATIF

Après débat, le Conseil Municipal :

DENOMME la Place des Issambres située à la Pinède, face à l'entrée de la salle Robert Manuel et sous l'école Maternelle « Place Suzanne et Nicolas LAURENT – Déportés – Résistants – Réseaux Buckmaster ».

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

25 EXONERATION TOTALE OU PARTIELLE DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (T.L.P.E.) SUITE AUX INONDATIONS DE NOVEMBRE 2011

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de la réduction ou de l'annulation des titres de recettes pour la T.L.P.E. selon les dispositions précisées dans le tableau proposé,

DIT que la dépense sera inscrite au Budget prévisionnel.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

26 INFORMATION – DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Après débat, le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions municipales du n° 11/138 au n° 11/173.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 17 heures 43.

AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 27 janvier 2012.

Le Maire,
Luc JOUSSE